L'ABEILLE.

CONDITIONS :

Dix piastres par an—payables six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention, par écrit au bureau de L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis se publient en anglais et en français, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de quinze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Éditeur doivent être affranchies : dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.
ENTRE NEW-YORK & LA NLLE-ORLEANS.

☞ Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvelle ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit :

Navire **LOUISVILLE**, capitaine Pierce,

De la N. Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire **NASHVILLE**, capitaine [illegible]

De la N. Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août,

Navire **NATCHEZ**, capitaine Reed.

De la N.-Orléans.	De New York.
[illegible] décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
[illegible]	13 septembre,

Navire **CREOLE**, Capitaine Pack.

De la N. Orléans.	De New-York.
[illegible]	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire **HUNTSVILLE**, Capt. Stoddard.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages, et qui sont tous reconnus pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser a

FOSTER & HUTTON.

☞ Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabanes. 19 nov.

POUR LE HAVRE.

Le navire A. I. doublé et chevillé en cuivre, le **ST. GEORGE**, capitaine Taubman, commencera à charger demain, et partira sans délai, ayant à peu près tout son fret engagé. Pour le reste, ou pour passage, s'adresser à bord, vis à vis la place publique, ou à [14 nov] FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire 1er. classe **ROMULUS**, capitaine Harding, partira sous peu pour le susdit port et prendra quelques passagers, s'adresser à bord, ou à

14 nov F. PERRET.

POUR NEW-YORK et PHILADEPHIE,

Le brick **HOWARD**, capitaine John Brooks, ayant une partie de son chargement engagée pour on l'un ou l'autre des ports ci-dessus, pourrait recevoir un fret de 80 à 100 bts. de sucre, si l'on s'adressait immédiatement à bord, ou à

5 nov H. PERRET & CHARBONNET.

POUR LA BAIE D'ARANZAS.

—Le beau pilotbot doublé en cuivre, **FLOT**, capt Pearce, ayant la majeure partie de son chargement engagée, sera promptement expédié. Pour le reste du *fret ou pour* passage, ce bâtiment ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis les magasins bleus, ou bien à

25 oct J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER—Le navire fin voilier, **WARREN**, doublé et chevillé en cuivre, capt. John Studley. S'adresser à

W. G. HEWES,

25 oct. Rue du Camp, No. 6.

$50 OU $25 DE RECOMPENSE.

PARTI marron de chez le soussigné, depuis le 18 septembre passé, le nègre nommé **WILLIAM BALL**, ou **SHEDRICK WELLS**, âgé d'environ 25 ans ; taille de 5 pieds 4 pouces ; jolie figure, la peau très-noire ; il était vêtu lors de son départ d'une chemise, d'un pantalon de cotonnade bleue, et d'un chapeau de paille.

Les capitaines de navires (particulièrement ceux qui font les voyages de la Havane) de bateaux à vapeur et autres, sont invités à ne point donner asile audit nègre, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

$50 seront payées à celui qui l'arrêtera hors de l'Etat, ou $25 dans l'Etat. HATTIER,

14 nov—12 Rue St.-Louis, No. 56.

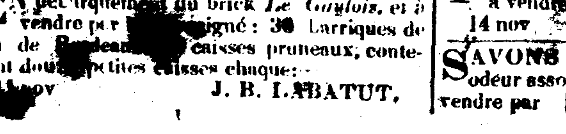

CHICE,
MAITRE
BOTTIER

A L'HONNEUR d'annoncer à ses pratiques et au public, qu'il vient de recevoir, par le navire Olympia, un assortiment de cuirs, [illegible] bottes, maroquins, souliers &c., sortant d'une des premières manufactures de Paris; comme par le passé, il ose se flatter de mériter par le zèle et la confection de son travail, la confiance dont on a bien voulu l'honorer jusqu'à ce jour. Sa demeure est rue de Chartres, No. 152, maison de Mr. Thomas. 16 nov —12,4ps.

EN débarquement du brick *Le Gaulois*, et à vendre par le soussigné : 30 barriques de vin de Bordeaux, [illegible] caisses pruneaux, contenant douze petites caisses chaque:

[illegible] nov J. B. LABATUT.

AVIS.—Les soussignés viennent de recevoir par les navires *Olympia, Crescent, et Gem*, du Hâvre, les articles suivants, savoir: 4 pianos en bois de [illegible] à 6½ octaves, *sommiers en fer prolongés* [illegible] double tables d'harmonie, d'une qualité supérieure, de la fabrique de J. Pleyel & Co. de Paris, si avantageusement connus en cette ville: 3 do. en bois d'acajou, à 6 octaves, *sommiers en fer et double tables d'harmonie*, de la même fabrique ; 2 harpes, à double mouvement, également de la même fabrique; 2 harpolyres, 4 pupitres très élégants, en cuivre.

Un très grand assortiment de musique nouvelle pour tous les instruments, consistant en airs variés, rondos, fantaisies, mélanges sur des motifs d'opéras, études, méthodes, &c. &c.; cahiers de papier de musique reliés, de 1 à 3 mains, albums, contenant un choix de romances pour *piano et guitare*, &c. &c. Les articles ci-dessus mentionnés seront vendus à des prix très modérés. par E. JOHNS & CO.

22 nov Rue de Chartres, No. 113.

REÇU par le navire Crescent, du Hâvre, et à vendre par Mme. Vve. DUPAS, au coin des rues de Chartres et Toulouse, les articles suivants :

Tranches d'Aloses, à l'huile ; Sardines à l'huile dito crues et au beurre ; Tranches de Saumons ; Truffes pures ; Huîtres marinées.

Bécasses aux truffes ; Cervelas truffés ; Perdrix dito ; Alouettes dito; Têtes de Veaux dito; Lièvres dito ; Dindes Poulets et Poulardes do. Cailles et Cervelas do. Petits Pois.

Pâtés de foies d'oie de Strasbourg, truffés ; Pâtés de foies de canards, de Toulouse, truffés; Pâtés de lièvres, de cailles et de bécasses, truffés.

Saucissons de Lyon ; Langues fourrées ; Fromage de Gruyère, Tête-de-Mort, et de Gex.

Fruits conservés en bouteilles, tels que Fraises, Framboises, Groseilles, Pêches, Prunes Reine-Claude ; dito Mirabelle ; Cerises, Passe-Musquée; Abricots; Poires; Gelée de groseilles, de coings et de pommes ; Marmelade d'abricots, Marmelade de Reine-Claude; dito de pêches et de cerises; Abricots au sirop ; Cerises au sirop; Reine-Claude dito; Pêches dito.

Fruits cristalisés assortis.

Chocolat de santé, 1ère. qualité; dito à la canelle ; Moutardes de Maille, assorties, telles qu'aux truffes, au citron, aux morilles, &c. &c.

Vin de Champagne 1ère. qualité ; Liqueur superfine de la Chine; Crême de thé superfine ; Crême de fleur d'orangers au vin de Champagne; Nectar du Pérou, extra-superfin; Eau de Noyaux, extra-superfine; Crême de Moka, superfine; Crême de [illegible] dito; Crême de créole; Curaçoa double; Marashino di Zara; Huile Kirsh-Wasser; Parfait-Amour superfin; Crême d'orange ; dito de cédrat; Eau-de-vie de Dantzik ; Elixir de la Chartreuse; Eau-verte stomachique Kirsh-Wasser suisse, &c. &c. 19 nov—8

LE soussigné vient de recevoir par le navire Crescent venant du Havre, un assortiment général de marchandises, consistant en, très-beaux vases de porcelaine de toute dimention ; très beaux services de table de porcelaine, divers désirs ; services à Thé, en porcelaine do. do. ; un assortiment d'objets de fantaisie en porcelaine, glaces de toutes grandeurs; armoires, glaces et psyché; consolles et table à écarte; lavabot et tables de nuit; berceaux très élégants; terans et toilettes; miroirs à barbe; orgues; ornement de salons en tous genres; lampes d'entrée et d'appartement; pelleriues en fourrures, longues et rondes; ceintures brochées; snalls angola; chandeliers, candelabres, corbeilles, theïères, cafetières, sucriers,——— services de tables, plaqués en argent; girandolles à 2, 3, 4 et 5 lumières; portes-liqueurs et portes-vins; plateaux assortis; très-belles pendules en bronze, marbre, ébène et albatre; objets de fantaisie en bronze; tableaux; flêches dorées pour rideaux; corbeilles en porcelaine; jouets d'enfans; saucissons de Lyon; biscuits de Reimes; moutarde; deux malles de soie à coudre ayant droit au draw-back; un assortiment général de verreries.—De plus, d'importation intérieure: un très bon piano français.

VALSIN VIGNAUD,

Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la banque de la Louisiane. 18 nov

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,
A L'ESPAIR DE PARIS.

En gros et en détail. Faux cheveux, parfumeries, brosseries, bertelles, cols, gants de toutes qualités, &c. &c.

GAULHIAC, Coiffeur, rue de Chartres, No. 171, au coin de la rue Jefferson, de retour de Paris par le navire l'*Olympia*, du Havre, a l'honneur de prévenir les dames et messieurs qu'il vient d'ouvrir son magasin; le grand assortiment de Marchandises qu'il apporte, choisies par lui-même dans les manufactures de Paris, lui permettra de passer le tout au plus juste prix.

Ces marchandises consistent en nattes, (dites fausses queues) tous longueurs; perruques, de femmes ; implantés sur chair, touffes et tours à bandeau et à la grecque; etc.

Perruques d'hommes et toupets métalliques, &c.

Étant toujours le seul possesseur de l'entrepôt du Phiothrix, pour empêcher les cheveux de tomber et de blanchir, secrè donné à Mr. Guéland, parfumeur brêveté, il en recommande l'expérience ; il a également le véritable Paraguay-Roux, de Laffecteur, pour les maux de dents, à $1 le flacon.

Savons onctueux, pour la barbe: savons de toilette, à la rose; do. d'amandes amères; crêmes d'amandes en vases de cristal, pour adoucir la peau; pâte d'amandes [illegible] crêmes de colimaçon et do. de concombre, [illegible] de rose; opiat; et poudre orientale pour les dents, &c, &c.

1re. qualité d'eau de Cologne et de Lavande; essence de jasmin; do. de rose, &c.

Brosses à habits, à tête, à dents, à barbe, de toutes dimensions ; glaces à main, toutes grandeurs ; boîtes à barbe en cristal; boîtes à poudre; houpes de cignes ; fers à papillotes ; gants de Paris et de Grenoble, en peau de castor, de chevreau et de daim, pour les militaires ; cols pour do.; cols de toilette, goûts variés ; cannes à lance, à épée &c; sabres de cavalerie, à l'usage du Mexique.

Peignes d'écaille, de toutes grandeurs et du dernier goût; do. à nœuds et à retaper; do. en imitation de tous les genres.

Nota—il a pris des leçons de nouveauté en fait de coiffure, des 1ers. coiffeurs de Paris ; ses coiffures, qui ont été reçues au journal des Modes de Paris, paraîtront incessamment.

Il continuera comme par le passé à prendre des élèves aux mêmes conditions. Il coiffera toujours lui-même pour les coiffures de bal, de société, de soirée et de noces. Il a un magnifique assortiment de fleurs et de plumes pour toutes les coiffures.

Il continue à confectionner tous les postiches d'après les demandes. 16 nov—12

LE soussigné reçoit en ce moment de la Suisse et de France, un riche assortiment de Broderies dans le dernier goût, telles que collerettes brodées à l'aiguille et au crochet ; Pellerines do. Canezons, Chemisettes à la Guillaume Tell et à la Marie Louise, Mousselines brodées à mille pois, &c.

JOSEPH CH. SPRENGER,

15 nov. rue de Chartres, No. 37.

BLANC DE BALEINE.—150 caisses de qualité supérieure, en débarquement du brick Premium, à vendre par

15 nov Wm. G. HEWES, rue du Camp

A VENDRE.—60 boucauts de sucre de la nouvelle récolte, première qualité.

TUYES & Co.

14 nov. Rue Royale, No. 104.

TRAITES SUR PARIS & NEW YORK à vendre par

F. PERRET,

14 nov Rue Toulouse, No. 62

SAVONS A ODEUR.—48 caisses savons à odeur assortis, reçues par le navire Oceana, à vendre par [14 n.] STETSON & AVERY.

LOTERIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES NATCHITOCHES.

21EME. CLASSE DE 1831.

Le tirage aura lieu le Samedi [illegible] Novembre.

GROS LOT

10,000 Piastres!!!!

1	LOT	DE	$ 3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,120
621	"	"	8	4,932
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

Billets Entiers $ 4
Demi Billet 2
Quarts de Billet 1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES :—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET, *Directeur.*

Le tirage de la 22e. classe, de la *Loterie des Natchitoches*, aura lieu samedi, 10 décembre 1831. 21 nov.

AVIS.—Le soussigné offre à vendre, à l'amiable, une quantité de CHEVAUX acclimatés, tels que chevaux de selle, de voitures et de cabriolets ; aussi, des *CABRIOLETS, TILBURIS, VOITURES, DRAYS ET CHARRETTES.* Si d'ici au 31 de ce mois lesdits chevaux, voitures &c. ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront mis à l'enchère, par P. A. Guillotte, encanteur, lundi 5 décembre prochain, à 10 heures du matin, à l'écurie rue Toulouse, No. 180.

19 nov—14 C. NAGEL.

A VENDRE.

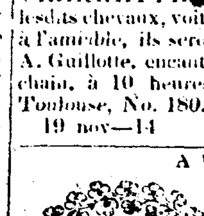

Deux superbes **HARPES**, de la manufacture de Challiot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour le voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No. 275, entre Dumaine et St. Philippe.

15 nov.—3t.3[illegible]

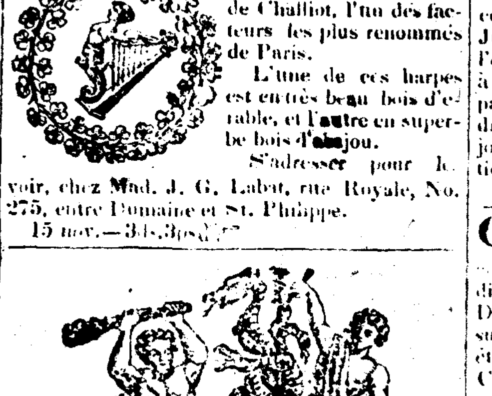

CATHOLICON VÉGÉTAL DE POTTER, remède certain pour la guérison des maladies scrofuleuses, rhumatismales, syphilitiques, les nécroses, enflures, maladies mercurielles, maladies de foi, maux de gorge ulcérés et maladies cutanées. Le soussigné vient de recevoir de Mr. Woodburn Potter seul propriétaire du médicament ci-dessus, un approvisionnement garanti de véritable qualité, qu'il offre à vendre à son magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti. F. P. DUCONGE.

17 nov Seul agent pour cette ville.

A LOUER.

Le magasin occupé dernièrement par Caleb D. Jordan décédé, rue des Magasins. C'est un excellent emplacement pour les affaires ; ce magasin sera afermé à des conditions raisonnables à une personne présentant des garanties. S'adresser à Tho. Banks, ou à

17 nov FOSTER & HUTTON.

A VENDRE à bon marché, pour clore une consignation, une VOITURE et ses harnais, garnis en argent. 17 nov

BEURRE.—37 barillets beurre de Goshen, marque de "Craig," en débarquement du navire Russell, à vendre par

14 nov STETSON & AVERY.

FOIN.—81 balles foin première qualité, en débarquement du navire Helen-Mar, à vendre par [14 nov] STETSON & AVERY.

COUVERTURES FRANCAISES.—50 balles (de Granier,) à vendre par

12 nov J. MAGER.

MERCANCIAS empacadas en tercios de toda clase de dimensiones para el mercado de la república de Méjico, en la prensa de vapor de H. W. PALFREY,

12 nov—3 En calle d'Camo, No. 45.

LA personne qui a reçu des marchandises à bord du navire *Kentucky*, et qui par mégarde a *fait porter chez elle* un baril portant le No. 14 et la marque O entourée d'un carré, voudra bien avoir la complaisance d'en donner avis aux propriétaires, 12 nov F. ORIOL & CO.

Beaux Habillemens.

WILLIAM C. NORRIS & CO.,
Rue de Chartres, No. 38,

VIENT de recevoir par des arrivages récents, un vaste assortiment d'habillemens, consistant en habits de drap extra superfin, bleus et noirs; do. do. do. couleurs différentes; redingotes, vestes &a. do. do.; pantalons bleus, noirs et autres couleurs; gilets de dessous do. do. do.; do. de velours do. do. do.; do. à desseins et à transparent ; gilets de dessous de florentine et de satin, noirs et autres couleurs; cols unis et de fantaisie; habits de chasse; capots do.; chemises de toile; demi-bas de merinos; do. de coton blanc, écru, et autres.; do. de soie écrue, et de soie anglaise; bertelles patentées, de soie et de coton, ; do. do. de gomme élastique; ceintures russes et chaînes de sûreté ; gants de castor, peau de chèvre et autres. Ainsi qu'un grand assortiment d'autres marchandises de première nécessité, qui seront vendues à bas prix et à des conditions raisonnables. 12 nov

ADOLPHE GILLY

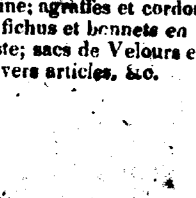

VIENT de recevoir de France, par le navire *Olympia*, les MARCHANDISES ci-dessous désignées, et a l'honneur d'informer le public, qu'il fait aujourd'hui l'ouverture de ses marchandises.

Le magasin est rue Conti, No. 30, entre Chartres et Levée, vis-à-vis celui de Mde. Lefèvre.

Un grand assortiment de chapeaux de dames et enfans; capottes; toques; berrets; pellerines; Canuezeaux; Bonnets; bouquets; tours indéfrisables et queues assorties; panaches de 5 et 6 plumes brochées frisées; grand assortiment de cordonnets en bobine diverses couleurs, volans de Gaze; casquettes pour enfants, en drap fin et alepine; agraffes et cordons de manteaux; capottes; fichus et bennets en mousseline; mouchoirs batiste; sacs de Velours en soie brodés en perles et divers articles, &c. nov 13—6m

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 27 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Julie Boize, f. de c. l., les propriétés ci-après décrites, savoir:

1o. Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Bons-Enfans et Bagatelle, [faubourg Marigny], ayant 60 pieds de face à la rue Bagatelle et 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, avec les édifices qui sont dessus; 2o. un lot de terre attenant au précédent, ayant 60 pieds de face à la rue des Bons-Enfans, sur 60 pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus; 3o. un lot de terre attenant au premier lot, ayant 30 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 120 pieds pieds de profondeur, avec les édifices qui sont dessus.—Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; les billets seront divisés par coupons, à la convenance du vendeur.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, not. pub., aux frais des acquéreurs. 24 nov.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Samedi, 3 décembre 1831, j'exposerai en vente, devant mon bureau, à 4 heures de l'après-midi, pour le compte de la succession de feu Louis Labordette ; 42 milliers de cigarres de la Havane, première qualité. Conditions comptant.

Par ordre de la Cour,

23 nov. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Jeudi, 22 décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Julie Boize, alias Bozio f. de c. l., une négresse nommée Julie, âgée d'environ 40 ans, bon sujet, avec son enfant nommé Joseph, âgé d'environ 10 ans, très intelligent. Conditions 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquereurs. 19 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Lundi, 30 du courant, j'exposerai en vente au domicile de feu Julie Boize, f. de c. l., au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Bagatelle et Bons Enfans, à 4 heures de l'après-midi, les meubles delaissés par la defunte, de plus 5 vaches laitières. Conditions: les meubles comptant, et les vaches à 60 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction. Par ordre de la Cour,

19 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 29 du courant, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb Davis Jordan, 13 actions de la compagnie d'assurances des Negocíants, sur lesquelles $30 ont été payées ; 100 actions de la Compagnie du Canal et de Banque de la N.le. Orléans.

Conditions comptant.

Le même jour, à 4 heures de l'après midi, j'exposerai en vente, devant mon bureau, pour le compte de la même succession, quelques effets mobiliers.

Par ordre de la Cour,

17 nov. MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES.—Mardi, 20 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Caleb Davis Jordan, les esclaves suivans; savoir: Allen, nègre âgé d'environ 23 ans; William do. do. do. 17 ans; Winny, négresse âgée d'environ 45 ans. Conditions comptant.

Par ordre de Cour,

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant William Christy, not. pub., aux frais des acquereurs. 17 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 13 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, la propriété suivante, appartenant pour un tiers, à la succession de Pierre Dorestan Dalcour, h. de c. l., et pour les deux autres tiers à Emmanuel Dalcour et Angelique Aary ; savoir :

Un *Lot de Terre* situé rue Condé, entre les rues St.-Philippe et Ursulines du côté Nord Ouest, ayant (mesure française) 35 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de M. Hugues Lavergne, et de l'autre par celle de Manette Desprey, avec les édifices qui sont dessus.

Conditions—1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons, à la Convenance des vendeurs.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, Register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant Théodore Seghers not. pub. aux frais des acquéreurs. 9 nov

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 6 décembre 1831. J'exposerai en vente, àla Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu veuve Barela, les deux Statu-libres nommée Jeannette, âgée d'environ 68 ans, et Génie, âgée d'environ 53 ans ; elles seront adjugées ensemble à celui qui offrira de les prendre pour le plus court espace de tems, à la charge par lui de les affranchir, à ses frais, à l'expiration du dit espace de tems, et aussi à la condition de fournir son billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire pour la somme de $400 payable à 6 mois et portant hypothèque sur lesdits statu-libre. Par ordre de la Cour,

5 nov MARTIN BLACHE, régister.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Mardi, 6 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Margaret Duffin:

Une négresse nommée SARAH, âgée d'environ 21 ans—Conditions, moitié comptant et le reste à 6 mois de crédit, en un billet endossé à la satisfaction de l'exécuteur Testamentaire et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE—register.

N. B. L'acte de vente sera passé par devant William Christy, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 5 nov.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens*—Jeudi, 1er. décembre 1831, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu William Hendricks h. de c. l. les esclaves suivans ; savoir : une négresse nommée Thema, âgée d'environ 40 ans, *cuisinière*; une négresse nommée Patty ; un nègre nommé Dick, âgé d'environ 14 ans. Conditions : ½ comptant et le reste à 6 mois de crédit en un billet endossé à la satisfaction du curateur avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, register.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraux, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 oct

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer au public qu'à compter de lundi 7 du court., on trouvera tous les jours à leur établissement, encoignure Chartres et St. Louis, maison de M. Girod : *Café au lait, à l'eau, chocolat, thé simple, bavaroise au lait, bavaroise au chocolat, bichop, &c. &c.*, le tout servi à l'instar des meilleurs maisons de Paris.

4 nov—1m MERLE & GIRODEAU.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Abraham R. Ellery, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu de ladite succession ne serait point homologué. Par ordre de la Cour,

23 nov. MARTIN BLACHE régister.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Arthur B. Leary, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué et les créanciers payés conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

18 nov. MARTIN BLACHE, *Register.*

COUR DES PREUVES—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Nicholas McConnell, ou à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les *raisons* pour lesquelles le compte rendu par le curateur de la dite succession ne serait point homologué et le curateur déchargé de ses *fonctions.*

Par ordre de la Cour.

18 nov. MARTIN BLACHE, *Register.*

DRAGONS D'ORLEANS.

Vous monterez à cheval dimanche matin, 27 du courant, et vous vous réunirez à 6 heures et demie, très-précises, au lieu ordinaire de rassemblement :—tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine.

Ls. T. CAIRE,

25 nov Maréchal-des-logis chef.

CHASSEURS-A-CHEVAL D'ORLEANS,

Vous monterez à cheval dimanche matin, 27 du courant, et vous vous réunirez à 6 heures et demie, très-précises, au lieu ordinaire du rassemblement :—tenue d'hiver, pantalons am ranthes.

Par ordre du capitaine.

A. LABOURDETTE,

19 nov Maréchal des-logis chef.

LANCIERS D'ORLÉANS.

LA compagnie montera à cheval dimanche prochain, 27 du courant, à 6½ heures précises du matin, et se réunira sur la place St. Antoine, lieu ordinaire du rassemblement.—Equipement complet, tenue d'hiver.

Par ordre du capitaine,

X. LE COURT DE BILLOT,

22 nov Marechal-des-logis-chef.

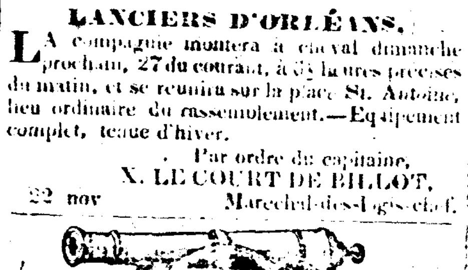

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon prendra les armes dimanche, 27 du courant, pour une inspection de brigade, et se réunira à 7 heures et demie du matin.—*Tenue d'hiver, équippement complet.*

Par ordre, U. DUREL,

21 nov Adjudant-Major.

GRENADIERS D'ORLEANS.

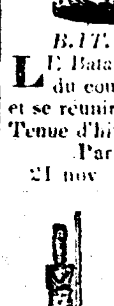

La compagnie prendra les armes dimanche 27 du courant, à 7 heures du matin. Vous voudrez bien en conséquence vous rendre sur la Place d'Armes, lieu ordinaire du rendez-vous de la compagnie, en uniforme et en bonne tenue. Pantalon bleu et veste bleue.

Par ordre du capitaine

A. D. GUESNON,

23 nov sergent-major.

VOLTIGEURS
D'ORLEANS,

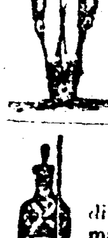

La compagnie prendra les armes dimanche 27 courant, à 7 heures du matin. Vous voudrez bien en conséquence vous trouver au lieu ordinaire du rendez-vous, uniforme et bonne tenue. Pantalon et veste bleus, plumet.

Par ordre du capitaine,

23 nov CHAPUS, sergent-major.

GARDES
D'Orléans,
ATTENTION!!!

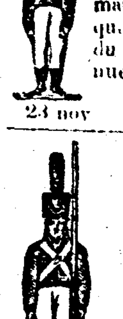

La Compagnie prendra les armes, Dimanche 27 du courant, à 7 heures du matin, et se réunira—au lieu ordinaire—pantalon et veste bleus.

D'ordre—supérieur.

J. BOZANT,

25 nov. Sergent-major.

CASADORES
DE ORLEANS,

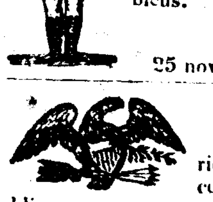

El domingo, 27 del corriente, toma las armas la compañia, para revista de obligacion, y se reunirá á las 6, en el parage acostumbrado, uniforme de invierno y morrion con plumero. Por orden,

24 nov. R. PEREZ, sto.-1°.

TIRAILLEURS
LOUISIANAIS,

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 6 heures précises du matin. Equipement complet, veste bleue, pantalon bleu et plumet, et se réunira au lieu ordinaire du rendez-vous.

Par ordre du capt.

22 nov C. BUSSI, sergent major.

CHASSEURS
D'Orléans,

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 27 du courant, à 7 heures précises du matin, et en grande tenue, et pantalons bleus.—Par ordre du capt. H. J. Domingon.

Jn. LAMOTHE,

25 nov Sergent-major

VICTOR ROUMAGE offre à vendre—Traites sur Paris et New-York ; 50 paniers vin de Champagne reçus par l'*Olympia*, et 44 tierçons vin de Graves, par le *Gaulois* de Bordeaux. 10 nov.

VENTES PAR LE MARSHAL.

John Wilson vs. H. Hempbell, la goëlette Louisa et ses propriétaires—J. P. Brook vs. les mêmes—Foucher vs. les mêmes—Fortunati Ovilo vs. les mêmes—L. Bosen vs. les mêmes—J. Lambert vs. les mêmes—G. Liste vs. les mêmes—A. Peter et autres vs. les mêmes.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, samedi 3 décembre prochain, au magasin de Saml. Paxton, à 4 heures, une quantité de coffres d'emballage, d'objets de prix tels que gros poulies, poulies ordinaires, leviers en fer, &a. &a. Aussi le même jour, vis-à-vis la rue Poydrass, à bord de la goëlette Maria-Louisa, deux ancres, au canot, une grande roue, et un appareil en fer fondu pour enlever de gros poids, une poulie de cabestan &a. &a,

23 nov. L. DAUNOY, maréchal.

John Wilson et autres *contre* capt. Hemphill la goëlette Maria-Louisa et ses propriétaires.

EN vertu de neuf writs de fieri facias à moi adressés, par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 23 décembre, à midi, à la bourse, la goëlette Maria-Louisa, ses agrés et apparaux, &a, &a. saisie dans l'affaire ci-dessus.

23 nov. L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen et habitants vs. Langois et Miller.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le 28 du courant, à 5 heures, sur le Lac ou au Chemin-à-coulisses, un Billiard, saisi dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

19 nov marshal.

Jane Gount vs. Margaret St. Clair.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, par l'hon. J. Fernandez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente jeudi, 1er. décembre, au Principal, à 4 heures de l'après midi, deux Tables en acajou, saisies dans l'affaire ci-dessus. L. DAUNOY,

19 nov marshal.

P. Baker vs. Jean McCleary.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi 30 novembre, à 4 heures de l'après-midi, au Principal, une paire de tables à jouer, 6 chaises, une glace, 2 grandes tables &c. saisies dans l'affaire ci-dessus.

18 nov. L. DAUNOY, marshal.

C. G. McMillen vs. W. C. Quirk.

EN vertu d'un *writ de fieri facias* à moi adressé par l'hon. J. Bernandez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 26 novembre, à 4 heures, au Principal, [illegible] Meubles, saisis dans l'affaire ci-dessus.

17 nov L. DAUNOY, marshal.

Le Maire, les Aldermen, et habitants de la Nouvelle-Orléans vs. Nicolas Sewell.

EN vertu d'un writ *d'alias fieri facias*, à moi adressé par l'hon. Gallien Préval, juge conseiller de la Cour de Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente, le samedi 3 décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, encoignure des rues Chartres et St. Louis, un *Lot de terre* sur lequel sont bâties deux maisons agréables, cuisine, chambres à domestiques, etc; situé à l'encoignure des rues du Canal et Bourbon, mesurant soixante pieds de face à la rue du Canal, et soixante trois pieds, onze pouces et demi à la rue Bourbon. Cette propriété est sujet à une vente annuelle à la Corporation, de douze piastres par mois.

Conditions:—Cent-cinquante piastres comptant, et le reste, à six, douze et dix-huit mois de crédit, en billet endossé, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Cette propriété est saisie dans l'affaire ci-dessus.

4 nov. L. DAUNOY, Marshall.

A VENDRE par Mme. Vve. Dupas, graines fraiches de toute espèce, reçues de France, comme suit :

Chou en pain de sucre; chou cabus, superfin, hâtif; chou cœur de bœuf, chou quintal ou d'Alsace; chou gros, pomme rouge; chou-rave d'Allemagne; chou-fleur gros de Hollande; chou pomme ou cabus ; chou d'York; chou blanc de Bonneuil, chou pomme de Hollande, chou gros de Milan; hâtif; chou pomme frisé, pain de sucre; chou fleurs d'Angleterre; carotte jaune, courte, hâtive; carotte jaune, longue ; cresson de fontaine; cresson à feuille dorée; betterave jaune; betterave rouge; épinard à grande feuille; salsifie; pourpier doré; navet rond, hâtif, brocoli blanc d'Angleterre: celeri plein, gros; céleri rave, à grosse racine ; chicorée blanche; chicorée fine d'Italie ; scarole blonde; rave corail; rave rose saumonée; radis blanc; radis jaune d'automne, noir; [illegible]; laitue d'Italie; laitue de Versailles; laitue blonde dorée; laitue sang[illegible]; laitue paresseuse, blonde; laitue à fond rouge; laitue royale; laitue impériale; laitue brune, de Hollande; chicon alphange; chicon d'été; chicon gris, d'hiver; aubergine violette; panais ronds; [illegible] le-ville; roquette; persil; navet d'Alsace; navet rouge; brocoli violet de Malte; pimpernelle; oignon blanc, hâtif; des pieds d'orangers nains, de différente espèce; pieds de canada de différente espèce; graines de fleurs de différente espèce; renoncules en beau mélange; anémones, do. do.

22 nov—3.

RESTAURANT D'ORLEANS.
Encoignure Royale et Orléans.

JULES DUMAS a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'ouvrir un nouvel établissement où les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront tout ce que peuvent réunir d'utile et d'agréable, les soins les plus soutenus ; la plus stricte propreté, le choix et la delicatesse des mets, vins, liqueurs &c.; plusieurs salles et salons de société seront toujours prêts pour les personnes qui désireraient se réunir.

Il se charge de toute commande concernant son état et prend des apprentis. 16 nov—12

BRIQUES.—15,000 briques de Hamburg, reçues par le brick Navarino, à vendre par

11 nov WILLIAM G. HEWES.

FROMAGE.—50 barils fromage de l'ouest, supérieurs, en débarquement du bateau-à-vapeur Lady-Franklin, et à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,

11 nov Nouvelle-Levée, No. 15.

FOIN.—200 balles foin de la marque de "Thornes," en débarquement du navire Antioch, de New-Yorks et à vendre par

11 nov FOSTER & HUTTON.

AVIS.

LE DR. J. FONTANGES, *Chirurgien-Dentiste*, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de prévenir les habitants de cette ville et des environs, qu'il a établi son domicile rue Ste. Anne, No. 64, maison adjacente à la pharmacie de Messrs. Pinguet et Lacroix. *Un séjour de deux années dans ce pays* l'ayant déjà fait connaître d'un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut-être ridicule de faire suivre cet avis de recommandations nombreuses ; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du m[illegible] heures du soir, où, comme par le [illegible] tous ses efforts pour répondre d'un[illegible] satisfaisante à la confiance que l'on daignera lui accorder. 2 nov.—1m.

Changement de Domicile.

J. MICHINARD,
PHARMACIEN-DROGUISTE,

A l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son établissement à l'encoignure des rues Condé et St. Philippe.

On trouvera chez lui, comme par le passé, toute espèce de médicaments soit simples ou composés. 8 sept—12

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par

2 nov J. MAGER.